

HAIES VIVES



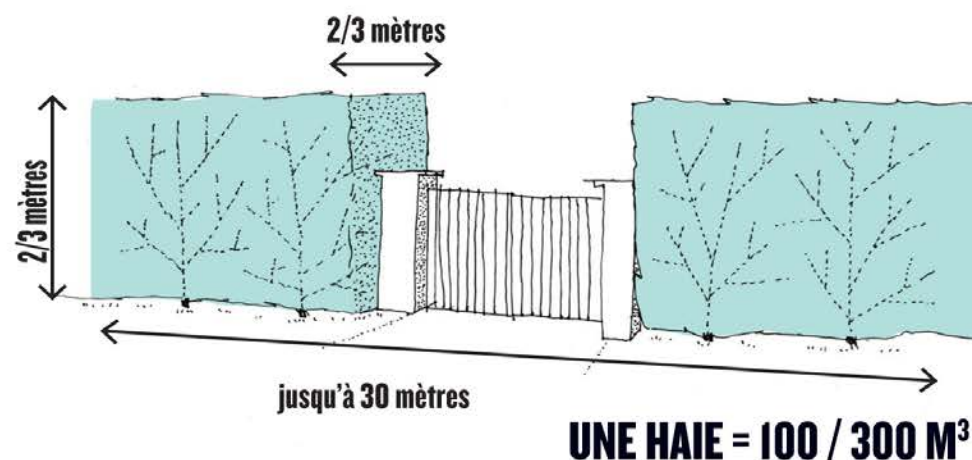
Une densification qualitative au service du développement local

L'étalement urbain généré ces quarante dernières années par le « désir de maison individuelle » et dûment aménagé par l'investissement public, a créé une épargne foncière insoupçonnée qui fait aujourd'hui l'objet de nouvelles stratégies métropolitaines. La prospective urbaine et architecturale menée sur de nombreux territoires français (du « Grand Paris » à travers la consultation éponyme, au « Grand Genève » à travers, entre autres, le présent concours d'idées) mise sur cette épargne pour en optimiser le potentiel. Reste qu'au-delà de l'idée commune que l'on se fait des lotissements, ils ne révèlent pas le même potentiel dans la grande couronne parisienne et au bord du Lac Léman. S'il s'agit dans tous les cas d'accroître l'offre résidentielle par l'optimisation foncière et la densification bâtie, à Sciez la fabrication d'un nouveau paysage pavillonnaire est aussi à voir comme un levier de développement local. Dans une commune qui fonde son économie sur l'accueil, tant résidentiel que touristique, le renouvellement d'un lotissement vieillissant peut aller de pair avec l'émergence d'une nouvelle conception de l'hébergement saisonnier d'une part, de l'habitat individuel et de ses prolongements d'autre part.



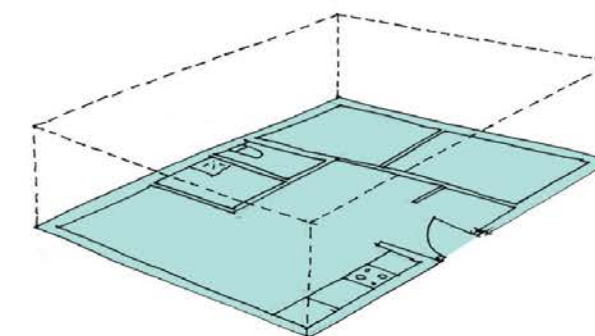
La clôture comme espace d'accueil

A Songy, comme nous le rappelle le programme du présent concours, « les haies opaques constituent une condition du bon voisinage ». Elles signent aussi la banalité du paysage pavillonnaire. Ce linéaire monotone ne distingue pas la traversée du lotissement de Songy, de la traversée d'un lotissement de Clichy-sous-bois ; il n'annonce pas plus la présence imminente du Lac Léman que le débouché sur un quartier de grand ensemble, un boulevard périphérique ou une voie ferrée. Ces haies sont les écrans derrière lesquels l'intimité de chacun se déploie aujourd'hui, écrans qui dissimuleront demain le renouvellement du paysage bâti de Songy, auquel chacun aura pourtant contribué par son investissement individuel. Au regard de la destination annoncée de certains de ces



investissements (offre locative, hébergement touristique), il nous semble nécessaire de mettre le volume perdu de ces clôtures au service d'espaces plus opportunément accueillants. Ce volume qui conditionne aujourd'hui le bon voisinage des co-lotis peut devenir, par sa transformation architecturale, le cadre d'un nouveau voisinage qui ne préservera pas seulement l'intimité de chacun, mais pourra également servir l'intérêt de tous.

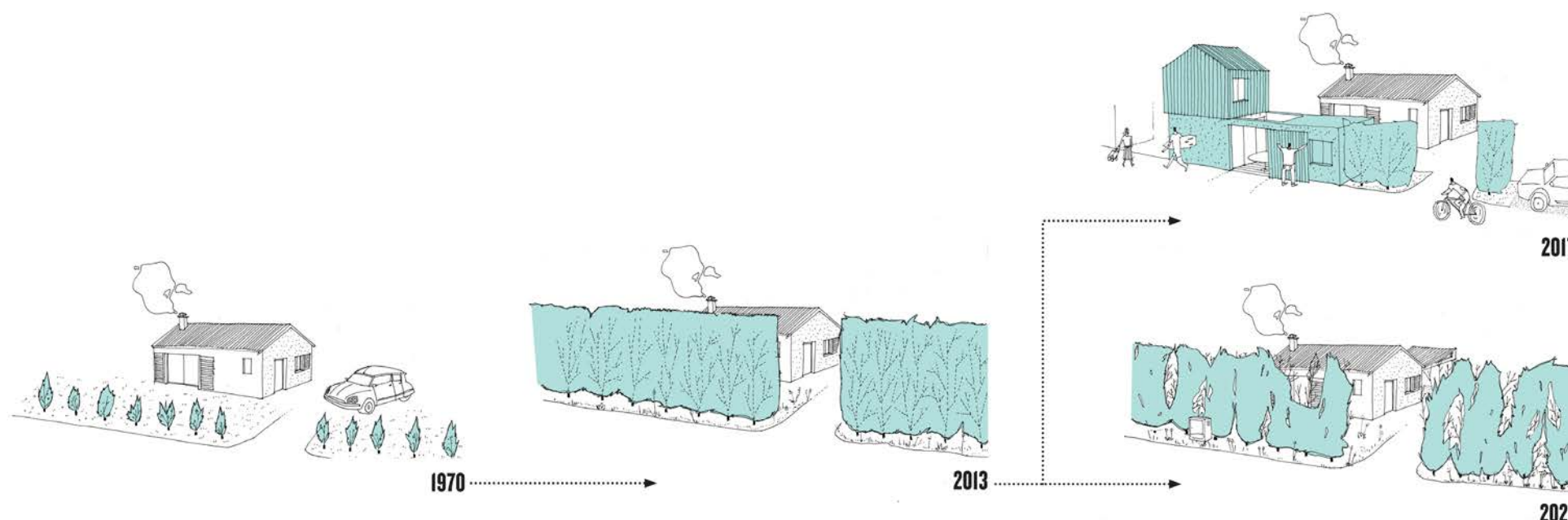
Rappelons que ces haies ont l'âge des bâtiments qu'elles dissimulent, mais leur espérance de vie est plus limitée au regard de la fonction qu'on leur attribue. Leur taille régulière destinée à assurer leur netteté et leur opacité compromet la pénétration de la lumière, vitale pour ces massifs qui s'auto-asphyxient progressivement. Nous proposons de mettre leur obsolescence programmée à profit, pour donner forme aux projets de ceux qui ont planté ces écrans végétaux et de ceux qui les ont racheté en faisant l'acquisition de leur pavillon. A Songy, ces projets sont multiples, il s'agit autant d'étendre les logements que d'en créer de nouveaux,

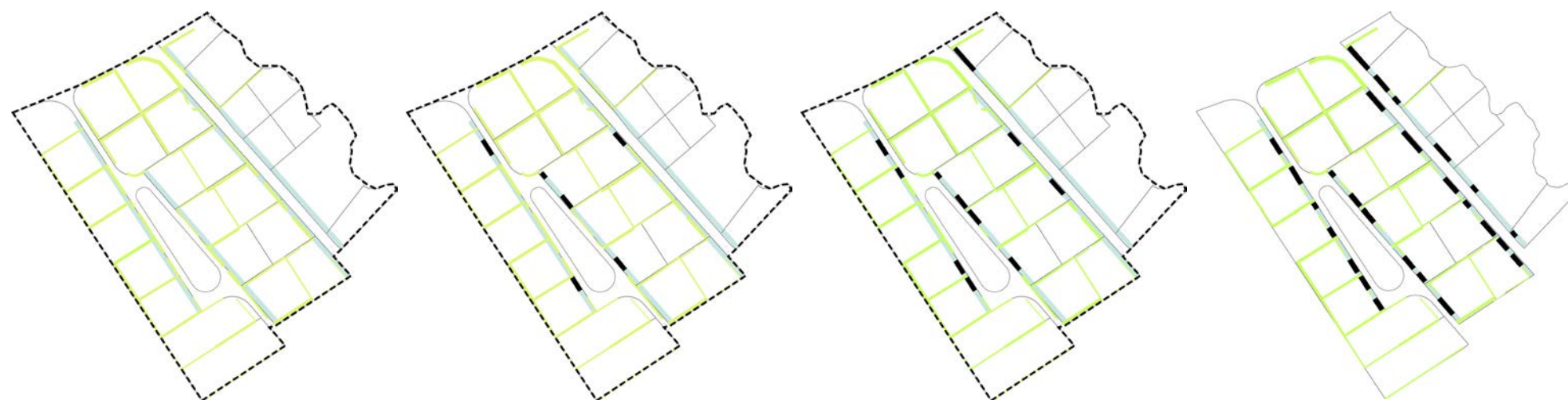


T4 (90 m²) = 225 m³

destinés à la location (à l'année ou saisonnière). Pour réaliser ces projets, les propriétaires tentent de réaffecter des espaces dont ils continuent d'avoir l'usage : des garages difficiles à reconverter, des jardins bien agréables à cultiver, des fonds de parcelle qui laissent entrevoir des cohabitations exigües. Comment, dans cette perspective, se saisir et rendre fertile le volume conséquent et aujourd'hui stérile d'une haie qui a l'avantage de n'empiéter sur aucun espace d'agrément, ni aucun espace habité par son propriétaire ?

Sachant qu'à Songy, une haie de clôture représente un volume de 100 à 300 m³ par propriété, sachant par ailleurs qu'un T4 de 90 m² correspond à un volume habitable de 225 m³, notre idée est de proposer un dispositif architectural qui permette à chacun de troquer progressivement sa haie contre un espace qu'il pourra dimensionner selon ses besoins. Cette contribution « sur-mesure » à la densification du lotissement peut participer à la transformation ciblée et coordonnée de son paysage.



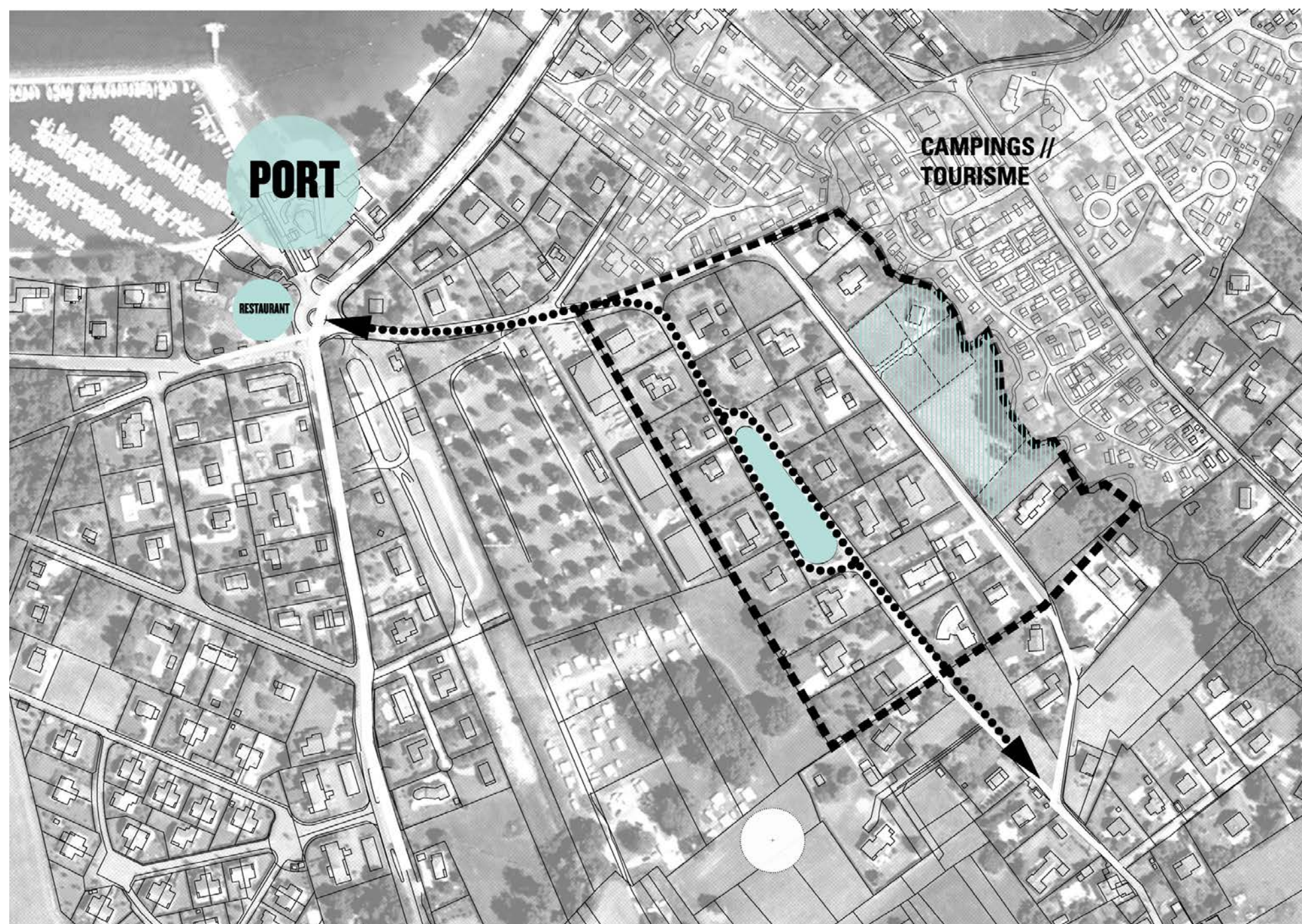


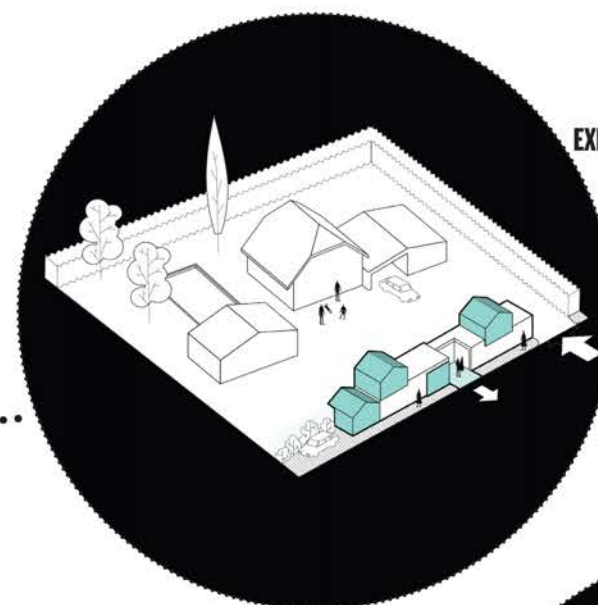
RECONVERSION PROGRESSIVE DES HAIES

Les conditions de fabrication d'un paysage « balnéo-pavillonnaire »

Afin d'autoriser de nouvelles constructions en lieu et place des haies existantes, la méthode envisagée s'appuie sur une adaptation du règlement de lotissement et du document d'urbanisme. Une marge de variation du volume créé par rapport au volume existant sera fixée. La méthode mise également sur la définition d'une charte architecturale dont l'ambition sera d'affirmer la spécificité d'un paysage « balnéo-pavillonnaire ». L'ingéniosité des architectes qui interviendront au cas par cas tirera profit de la contrainte géométrique : concevoir des espaces de vie dans une largeur hors-tout de 3,5 mètres de large maximum. Concourant à la fabrication d'une identité paysagère choisie, cette méthode invite à une diversité d'interprétations et place les architectes en charge de chacun des projets dans un rôle de médiateur entre les attentes individuelles et une composition d'ensemble.

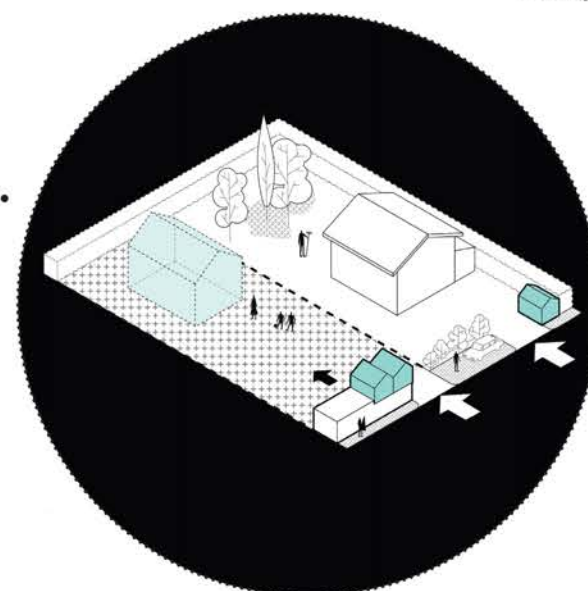
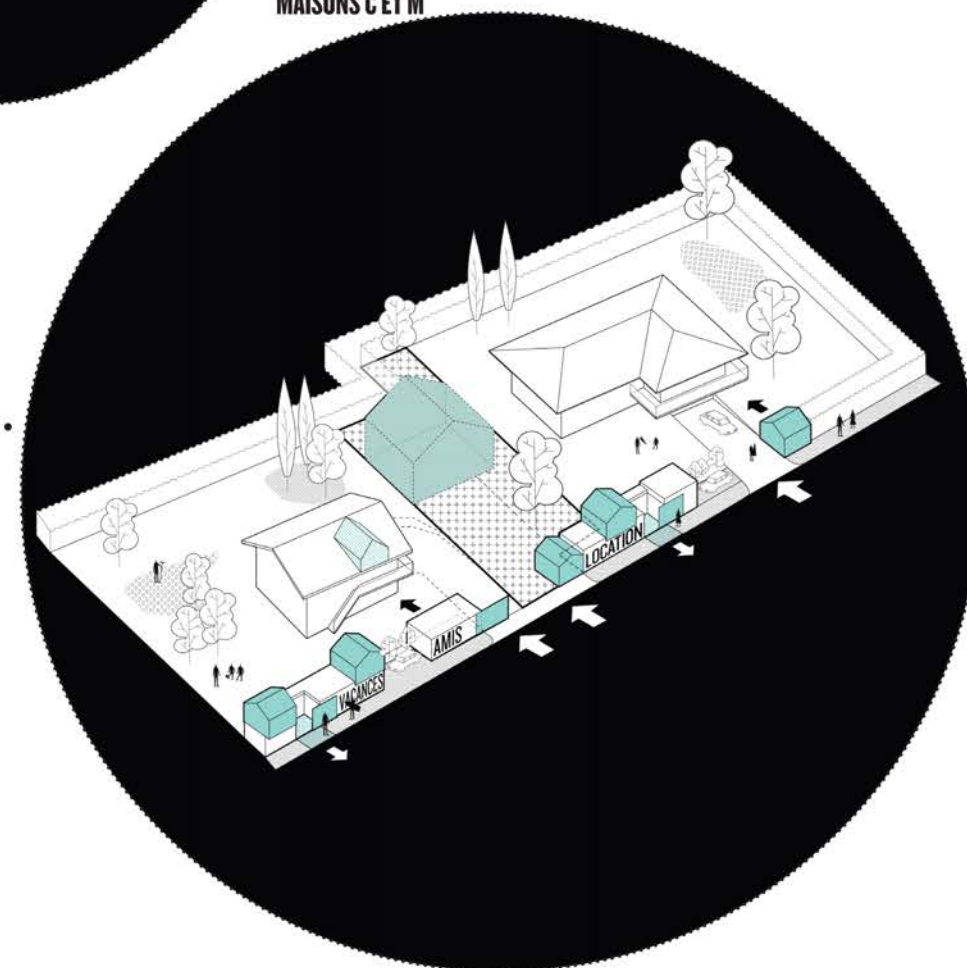
L'intérêt de ce dispositif architectural, dont nous avons illustré différentes déclinaisons, réside dans sa capacité à faire cohabiter des espaces de vie tout en préservant leur intimité respective. La haie n'a pas de pignon à proprement parler, elle se résume à deux façades, l'une tournée vers la rue, l'autre vers la propriété. Notre proposition organise une gestion des ouvertures sur l'une ou l'autre de ces deux faces, en fonction de la destination des modules bâtis. Les prolongements, les annexes des pavillons (chambres d'amis ou d'adolescents, abris, celliers, garages, ateliers) sont accessibles par la face « jardin ». Les locations s'organisent quant à elles autour de patios qui assurent une interface vivante entre la rue et le logement. Ces patios offrent aux résidents un espace « dedans-dehors » qui n'empiète pas sur la jardin de « l'accueillant » et assurent l'éclairage généreux des pièces de vie. Les dimensions des constructions envisageables supposent une optimisation des espaces intérieurs, une intégration du mobilier, une intelligence de la circulation, autant de paramètres qui renvoient à l'aménagement des cabines de bateaux. Les savoir-faire en la matière, présents sur le territoire de Sciez, pourraient contribuer à la fabrication progressive de ce paysage balnéo-pavillonnaire.





EXEMPLE DE DENSIFICATION D'UNE PARCELLE NON DIVISIBLE

MAISONS C ET M



EXEMPLE DE DENSIFICATION D'UNE PARCELLE REDIVISÉE

Deux haies à l'essai: maison C et maison M

Les propriétaires de la Maison C misent sur l’agrandissement de l’appartement de 54m2 au RDC de leur pavillon pour améliorer l’offre locative qu’ils proposent aujourd’hui et s’aménager un logement de plain-pied pour leurs vieux jours. Le financement de cette opération repose principalement sur la vente d’une partie de leur terrain, vente délicate à imaginer au regard de l’organisation et de l’utilisation des espaces extérieurs de leur propriété (jardin et garage au sud, extension envisagée au nord). Dans ce cas de figure, l’exploitation de la haie fournie de cette maison peut résoudre l’équation complexe posée par ses propriétaires. Nous proposons le scénario suivant : plutôt que de créer une extension de 40 m2 de l’appartement en sous-sol afin d’accueillir des locataires à l’année, créer un logement de même dimension en lieu et place de la haie, destiné cette fois à une location saisonnière. A investissement et rendement équivalents, l’intérêt est de pouvoir opérer plus facilement un découpage de la parcelle au nord, et de permettre aux propriétaires d’aménager sur toute la superficie du RDC un logement à leur convenance, avec l’avantage de pouvoir l’ouvrir sans contrainte sur le jardin au sud.

Les propriétaires de la maison M ont pour projet de reconfigurer l’espace de vie du pavillon qu’ils viennent d’acquérir tout en l’augmentant de deux chambres supplémentaires. Ils désirent également aménager un logement locatif de 65 m2 au RDC de la maison. Ils envisagent eux aussi de revendre une portion de leur

terrain pour financer ces travaux. Leur pavillon étant parfaitement au centre de la parcelle, seule une opération coordonnée avec leurs voisins Mme et M. C peut rendre ce redécoupage supportable à l’usage. Quant au projet d’aménagement du garage, malgré sa surface généreuse, cet espace semble inapproprié à la création d’une location attractive à l’année. Le scénario que nous proposons dans ce second cas de figure est le suivant : conserver le garage dans sa fonction, surélever le toit pour accueillir les deux chambres dans les combles, exploiter la haie massive de la maison M pour installer confortablement le T3 au programme et doter le jardin d’annexes fonctionnelles, intégrées au système de composition d’ensemble.

Dans les deux cas, architecturer les clôtures des maisons M et C offre la possibilité d’organiser et de dessiner le porche d’entrée de l’éventuelle parcelle créée entre l’une et l’autre. Enfin, les logements locatifs créés à l’interface de la rue et de chaque propriété bénéficient, au-delà de leurs patios privés, de la jouissance du jardin commun que constitue la 23ème, jardin dont l’usage partagé est qualifié par les rues désormais habitées qui le bordent.

A l’est du site, une prairie humide se déploie entre la route et la ripisylve qui en forme l’arrière plan. Cet espace non encore bâti peut prendre sa part dans le processus de densification du lotissement de Songy. Sa configuration particulière invite nuancer le système de substitution progressive des haies mis en place dans

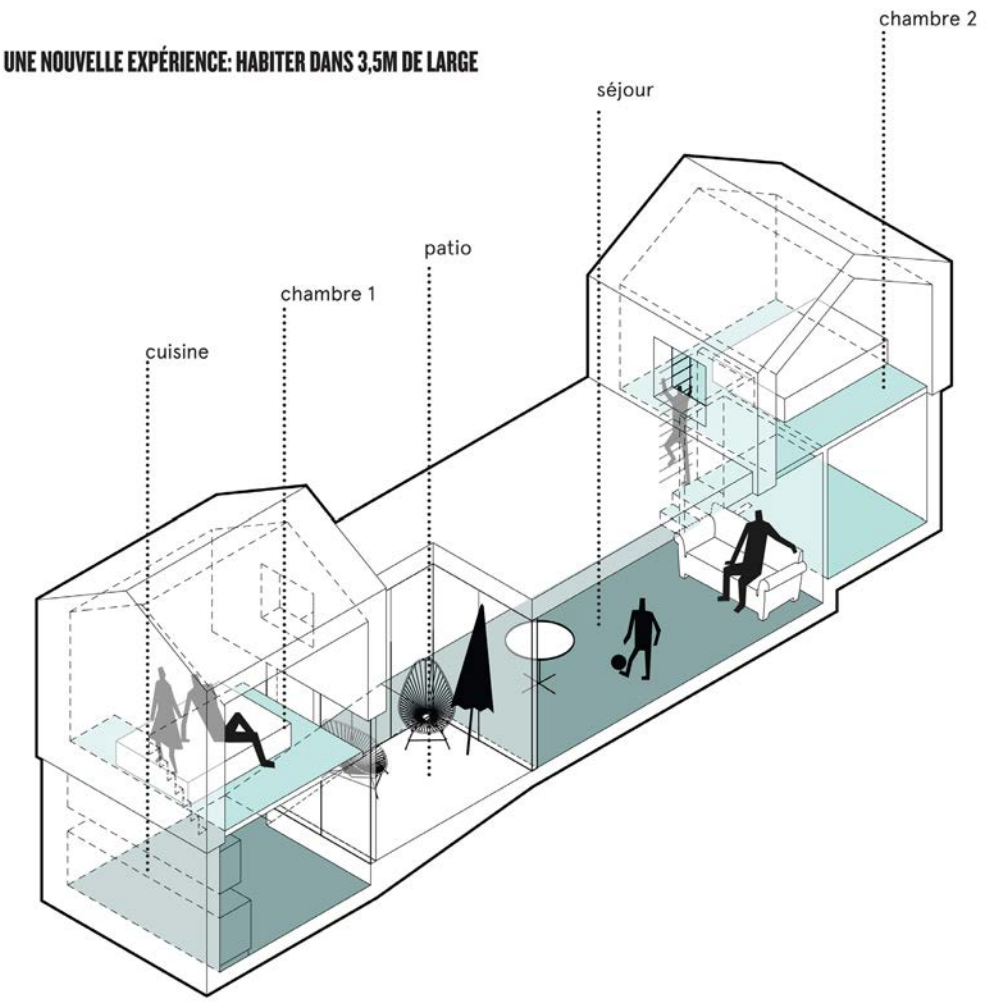
le voisinage. Ici, l’occasion se présente de ne pas faire de la haie un préalable, mais d’imaginer une forme urbaine qui assure d’elle même les transitions entre les espaces, entre les accès, les habitations, les jardins, les aires de stationnement. Le schéma développé s’articule autour de quelques principes simples à mettre en œuvre, dont peuvent s’emparer des maîtres d’ouvrages non professionnels, des maîtres d’œuvres non coordonnés entre eux, dans le contexte habituel de la production de l’habitat individuel en somme : Des venelles encadrent et distribuent des parcelles de 400m², qui peuvent être recoupées en parcelles de 200 m² en cas de construction mitoyenne. Ces venelles débouchent, au centre du dispositif, sur un chemin piéton qui relie des espaces de stationnement et de retournement qui se mêlent à la végétation. Les micro-placettes qui se dessinent ainsi donnent accès à des constructions en arrière-plan, en lien avec la prairie et le ruisseau pris dans son cordon d’arbres. Ces volumes secondaires accompagnent les maisons au premier plan, leur offrent des annexes, des chambres d’amis, des meublés de tourisme, en prise avec un espace d’agrément ouvert. L’alignement suggéré par les pignons des maisons qui se construiront ici, donne du corps à la route pour en révéler une image de rue, témoignage du parallélisme entre le phénomène de densification et l’accroissement du sentiment d’urbanité.

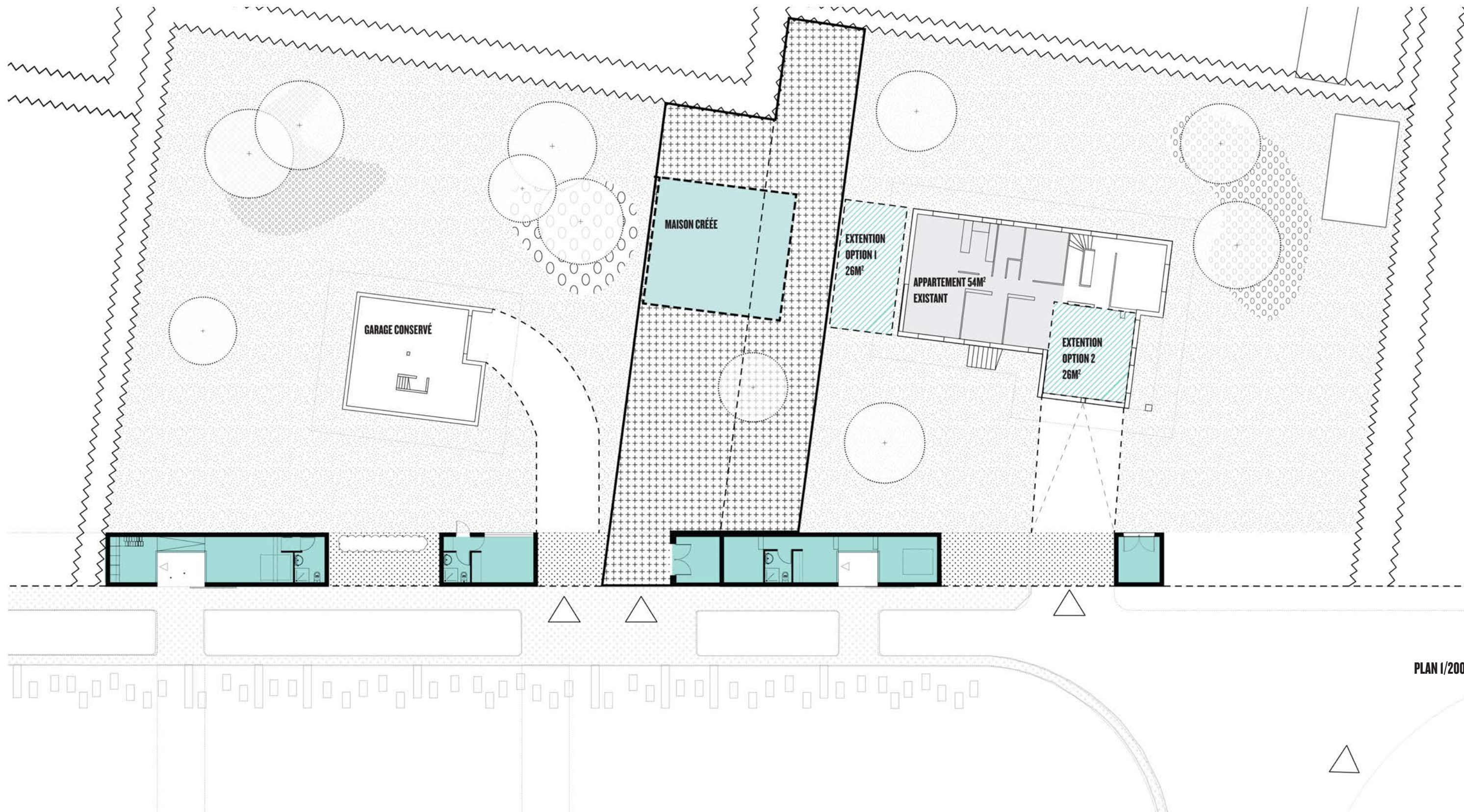
MAISON M					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
dépenses	Travaux et frais préparatoires au découpage parcellaire et à la construction de la haie.	7.000 €			
	Aménagement de 2 chambres en extension de la toiture (30 m² à 1000€/m²).	30.000 €			
	Construction d'un appartement locatif de 65 m² (65 m² à 2000€/m² coût construction + 15% pour la maîtrise d'œuvre et les frais divers).		74.750 €	74.750 €	
	TOTAL dépenses	37.000 €	74.750 €	74.750 €	0 €
recettes	Vente de 185 m² de parcelle (185 m² à 200 €/m²)		37.000 €		
	Location d'un appartement de 65m² (850€/ mois)				10.200 €
	TOTAL recettes	0 €	37.000 €	0 €	10.200 €
BILAN		-37.000 €	-37.750 €	-74.750 €	10.200 €

MAISON C					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
dépenses	Travaux et frais préparatoires au découpage parcellaire et à la construction de la haie.	7.000 €			
	Construction d'un meublé de tourisme de 40 m² (40 m² à 2000€/m² coût construction + 15% pour la maîtrise d'œuvre et les frais divers).	46.000 €	46.000 €		
	Extension de l'appartement existant, de 54 à 90m².			35.000 €	
	TOTAL dépenses	53.000 €	46.000 €	35.000 €	0 €
recettes	Vente de 195 m² de parcelle (195 m² à 200 €/m²)	39.000 €			
	Location d'un meuble de tourisme de 40m² (15 semaines/an, 600€/semaine).			9.000 €	9.000 €
	TOTAL recettes	39.000 €	0 €	9.000 €	9.000 €
BILAN		-14.000 €	-46.000 €	-26.000 €	9.000 €

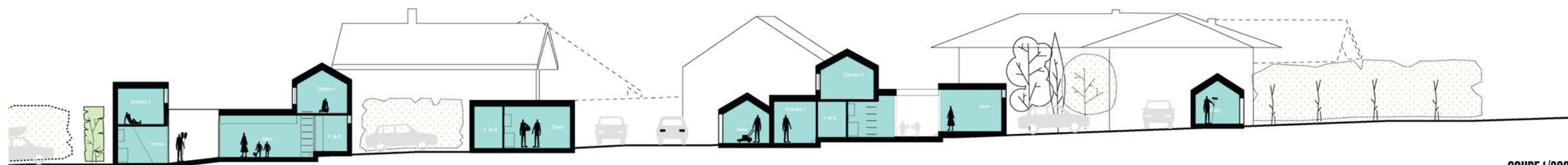
retour sur investissement = 14 ans

retour sur investissement = 8 ans





PLAN 1/200°



COUPE 1/200°